

Procès-verbal de la séance du CONSEIL COMMUNAL du jeudi 28 avril 2016 à 18h30.

La séance est ouverte à 18 h 30. Madame DASSONVILLE est absente en début de séance.

Le Président informe les conseillers du contenu d'un courrier émanant du Ministre Maxime PREVOT par lequel ce dernier nous informe que la réhabilitation du Pont Royal de Morlies à Maubray sera inscrite au budget ordinaire 2017 de la Région Wallonne. Ces travaux sont estimés à environ 600.000 €.

1. Zone de police

Le Président suspend la séance et cède la parole à Monsieur HOOREMAN, Commissaire Divisionnaire. Monsieur HOOREMAN rappelle tout d'abord la typologie de la zone de police ainsi que sa structure géopolitique et socio-économique. Au niveau des ressources humaines, il précise que plus de 50 % des agents de police ont plus de 45 ans. Au niveau du plan zonal, 4 priorités ont été définies : les vols qualifiés dans les bâtiments, les nuisances de quartier, la problématique des stupéfiants et la sécurité routière.

Les vols qualifiés sont en légère baisse sur Antoing par rapport à 2014. En ce qui concerne les nuisances de quartier, on distingue :

- Les sanctions administratives : en nette hausse, principalement pour des faits « d'urine sur la voie publique »;
- Les nuisances sonores : stables par rapport à 2014;
- Les coups et blessures : en légère hausse;
- Les vols avec violence : en hausse sur Antoing mais le chiffre est insignifiant (5);
- Les actes de vandalisme : stables par rapport à 2014.

En ce qui concerne la problématique des stupéfiants, Monsieur HOOREMAN précise que les résultats sont bons mais si ces chiffres sont en hausse sur Antoing. L'aspect lucratif est important dans ce domaine et il faut rester vigilant.

Au niveau de la sécurité routière, on peut constater sur l'ensemble de la zone une nette diminution tant du nombre d'accidents que du nombre de victimes.

Les points d'attention qui ont été définis dans la zone sont :

- La criminalité violente (vols avec violence et vols à main armée) : en légère hausse sur Antoing mais chiffre insignifiant (5);
- Les vols de véhicules : en forte hausse sur Antoing sans pouvoir y donner une raison si ce n'est éventuellement le vol d'usage;
- Les vols dans véhicule : en baisse sur Antoing ce qui signifie que les messages de prévention sont efficaces;
- Les vols de vélos : en baisse sur toute la zone;
- Les vols à l'étalage : en légère baisse;
- Les vols à la tire : en hausse sur toute la zone;
- Les vols ASA (sur personnes âgées) : en très nette baisse sur Antoing.

Au niveau des activités policières, on notera une nette hausse des mandats d'arrêt et des arrestations administratives. Les absences pour raisons de santé sont en baisse (7,3 % en 2015

pour 8,58 % en 2014). Les aides aux victimes sont en baisse mais cela est dû à l'absence d'une personne dans le service. Les sécurisations sont en baisse de même que la gestion négociée de l'espace public (services d'ordre). Par contre, les activités liées au Palais de Justice (divisé en trois sites distincts) sont en hausse ainsi que les transferts de détenus. Quant aux contrôles routiers, ils sont en baisse en 2015 suite à une réorientation des activités policières en lien avec les attentats et à l'absence deux personnes en arrêt de travail.

Le Président précise que certaines prestations administratives sont désormais réalisées par les services communaux (certificats de bonne vie et mœurs par exemple). A la question de Monsieur VIVIER quant à l'impact financier du futur commissariat comme évoqué dans la presse, Monsieur HOOREMAN précise que rien n'est fermement décidé. Les conditions de travail actuelles sont désastreuses. Le projet présenté a été réalisé en 3 semaines et son mécanisme de financement est à l'étude. Il ajoute que le commissariat actuel appartient à 72 % à la Ville de Tournai.

Monsieur VIVIER demandant de ne pas oublier les commissariats périphériques, Monsieur HOOREMAN signale que trois projets sont à l'étude et concernent l'acquisition des anciennes postes. Ces bâtiments sont très intéressants car déjà bien sécurisés.

Monsieur BILLOUEZ rappelle que la part d'Antoing dans le budget de la zone est de l'ordre de 5%, l'ensemble des « petites » communes atteignant 14 %. On cite le chiffre de 15 millions d'€, il nous faut des chiffres clairs ! Monsieur HOOREMAN rétorque qu'il ne dispose pas d'épure aujourd'hui et qu'elle sera présentée au Collège de police au sein duquel les petites communes sont écoutées, les discussions ayant toujours lieu entre les 4 bourgmestres.

Le Président rappelle que la Ville d'Antoing a fait de nombreux frais dans le commissariat actuel. Monsieur VINCENT s'étonne des propos du Commissaire Divisionnaire quant aux interventions liées au centre accueillant les migrants. A sa connaissance, seules deux interventions (une lourde et une plus légère) ont eu lieu et rien d'autre en particulier. Monsieur HOOREMAN acquiesce et précise que ses propos visaient une augmentation de travail liées aux charges administratives et non à autre chose.

A la demande Monsieur VERSCHEURE quant à l'impact des caméras installées dans le centre-ville sur la criminalité, Monsieur HOOREMAN se veut prudent. On peut supposer qu'elles concourent à la baisse constatée. Elles ont permis de résoudre certains faits et sont de véritables outils d'aide à l'enquête. Le Président précise que ces caméras seront prochainement directement reliées au commissariat de Tournai. Monsieur HOOREMAN tient à signaler que les caméras ne résoudront pas tous les problèmes.

Le Président remercie Monsieur HOOREMAN pour la clarté de ses propos. Ce dernier se retire de séance.

2. Plan de Cohésion sociale - Rapports administratif et financier 2015.

Le Président suspend la séance et cède la parole à Monsieur Aurélien PIERRE, agent traitant le dossier du plan de cohésion sociale. Monsieur PIERRE signale qu'il ne va pas s'étendre sur les rapports administratif et financier 2015 qui sont très techniques mais propose de présenter l'évolution des projets repris dans le plan de cohésion sociale (voir annexe 1). Néanmoins, sur l'aspect financier, il précise que le montant total des dépenses s'élève à 81.772,26 € pour un montant de subsides de 65.417,81 €. Ayant déjà reçu une première tranche de subvention d'un montant de 63.666,86 €, le solde à nous versé est donc de 1.750,95 €. A noter que le montant total du subside admissible était de 84.889,15 €. L'abandon du projet de maison médicale

explique presque à lui seul la différence. Monsieur PIERRE présente ensuite l'état d'avancement des projets.

Monsieur VINCENT souligne que le plan de cohésion sociale prend forme et émet un regret, celui de ne pas obtenir la totalité de la subvention. Il admet néanmoins que cela provient du projet de maison médicale. Monsieur PIERRE précise qu'après de multiples réunions, un accord avec l'Asbl Citadelle a été trouvé pour le traitement des assuétudes via une permanence sur Antoing et confirme à Monsieur VINCENT que cela se fera courant de cette année.

Monsieur VIVIER signale que l'on parle de plus e plus d'une maison médicale privée sur Antoing. Il trouve utopique de s'attendre à avoir beaucoup d'emplois dans le projet Your Nature. Quant à la perception des subsides, son groupe espérait les 100 % ! Enfin, il s'étonne que l'opération Be Wapp ai été reprise dans le plan.

Monsieur PIERRE rétorque l'opération sur la récolte des déchets n'a pas été reprise puisqu'elle n'était plus organisée. Elle a regroupé plus ou moins 40 participants. Le tonnage collecté sera fourni aux conseillers. Quant à la maison médicale, son abandon explique en effet la perte en subsides mais si un projet privé devait voir le jour, le plan de cohésion sociale aura au moins initié la réflexion sur le sujet !

A la question de Monsieur VIVIER quant au personnel affecté au plan de cohésion sociale, le Directeur Général précise qu'il y a bien deux mi-temps via une redistribution des tâches au sein des services suite au départ d'un agent. Cependant, un recrutement devra être effectué prochainement et un profil de fonction a déjà été établi.

Le Président remercie Monsieur PIERRE lequel se retire de séance.

Le Président reprend la séance et passe au vote. Par 15 voix pour et 4 abstentions (groupe GO et Monsieur COURTOIS), le Conseil approuve les rapports administratif et financier 2015 du plan de cohésion sociale.

Agent traitant : PIERRE Aurélien
Politique responsable : Bernard BAUWENS

3. Tutelle – Approbation par la Tutelle du règlement redevance sur la délivrance de documents administratifs

Le Président porte à la connaissance du Conseil communal que le Gouvernement wallon a approuvé le 25 mars 2016, le règlement redevance sur la délivrance de documents administratifs voté par le Conseil communal réuni en séance du 25 février 2016.

Agent traitant : Magali EVRARD
Politique responsable : Bernard BAUWENS

4. Marchés publics

- a) Marché public de Travaux - Travaux de restauration et de consolidation du mur situé autour de l'église de Maubray – Cahier spécial des charges, estimation, mode de passation et conditions de marché

Monsieur VAN CAUTER, agent technique a rédigé le Cahier Spécial des Charges. L'estimation est de 25.030 € HTVA (30.286,30 € TVA Comprise) et le délai d'exécution fixé à 30 jours ouvrables.

Madame Marie MAHIEU signale que les habitants de Maubray seront contents de voir que les choses évoluent et demande si des travaux complémentaires seront prévus. Le Président et Monsieur DESMET précisent que les abords du mur seront drainés et les descentes d'eau vérifiées afin que le problème ne se repose plus à l'avenir.

A l'unanimité, le Conseil approuve le cahier spécial des charges, le mode de passation de marché (procédure négociée sans publicité), l'estimation et les conditions du marché.

Agent traitant : Frédéric VAN CAUTER
Politique responsable : Thierry DESMET

- b) Marché public de Services – Elaboration du rapport sur les incidences environnementales relatif à l'avant-projet du plan communal d'aménagement révisionnel dit « Delta zone » à Antoing – Cahier spécial des charges, estimation, mode de passation et conditions de marché

L'Intercommunale IDETA a rédigé le Cahier Spécial des Charges régissant le marché susmentionné.

L'estimation est de 60.000 € Hors TVA (72.600,00 € TVA Comprise).

Les critères d'attribution de ce marché sont :

- Le prix (poids 60)
- La qualité de la note d'intention méthodologique rédigée par le soumissionnaire dans laquelle il y exposera clairement l'intention proposée (poids 30)
- Durée de la mission (poids de 10) avec un maximum de 6 mois à dater de la notification du marché.

Monsieur VIVIER signale que la zone économique située près de la chapelle Notre-Dame Aux Neiges à Péronnes est inscrite en compensation tant dans le master plan du projet du Grand Large que de la zone Delta tandis que celle située près du Moulin de Péronnes était une ancienne zone d'extension d'habitat. En cas de suppression, ce serait une perte pour le futur en matière de réserves d'espaces à bâtir.

Le Président qu'il reverra IDETA pour le cas de la zone située près de la chapelle. Quant à l'autre zone, il faut en effet tout faire pour la conserver en zone d'aménagement communal concerté.

A l'unanimité, le Conseil approuve le cahier spécial des charges, le mode de passation de marché (procédure négociée sans publicité), l'estimation et les conditions du marché.

Agent traitant : Frédéric VAN CAUTER
Politique responsable : Bernard BAUWENS

5. Biens immobiliers – Vente d'un bâtiment sis Grand Rue, 5 à Antoing

Suite à la révision du prix de vente, le Notaire QUIEVY nous transmet une offre d'acquisition émanant de Monsieur FONTAINE Thomas d'un montant de 150.000,00 euros.

A la demande de Madame Sabine MAHIEU, le Président précise que l'acquéreur est assureur. Monsieur VINCENT s'étonne que l'on vende si vite et Madame Sabine MAHIEU rappelle ses propos du précédent Conseil à savoir qu'il est bizarre que le Comité d'Acquisition ait revu son estimation autant à la baisse. Le Directeur Général souligne à ce propos que le Comité d'Acquisition avait remis une toute première estimation le 25/08/2006 pour un montant de 148.000 € et qu'il s'est étonné lui-même qu'elle ait été chiffrée à 210.000 € le 13 novembre 2014.

Le Président précise que le bâtiment a été mis en vente durant trois mois et qu'aucune autre offre ne nous est parvenue. Il faut parfois savoir vendre des bâtiments qui risquent de coûter cher à l'avenir. Le prix proposé lui semble correct.

Monsieur VERSCHEURE demandant ce qu'il était advenu de la maison du coiffeur située dans la Grand'Rue, Monsieur BILLOUEZ précise que cet immeuble a été acquis par le CPAS et non la Ville et qu'il est, pour partie, occupé par le magasin de seconde main et pour l'autre partie, par une initiative locale d'accueil (bâtiments dénommés « ILA » affectés pour les demandeurs d'asile).

Par 17 voix pour et 2 contre (groupe UCA), le Conseil Communal approuve la vente de cet immeuble pour 150.000 €. Cette recette sera versée sur le Fonds de réserve extraordinaire.

Agent traitant : Enguerrand LEKOEUCHE
Politique responsable : Bernard BAUWENS

6. Conseil communal des enfants – Approbation du règlement d'ordre intérieur (ROI)

Le Collège communal, réuni en séance le 30 mars 2016, a marqué accord sur le règlement d'ordre intérieur du futur Conseil Communal des enfants. Monsieur BILLOUEZ présente succinctement ce ROI élaboré sur base et avec l'aide de l'Asbl CRECIDDE (Carrefour Région et Communautaire de Citoyenneté et de Démocratie).

Aux diverses questions de Monsieur VIVIER, Monsieur BILLOUEZ précise qu'il est bien le membre du Collège en charge de Conseil. C'est une belle occasion de voir tous les réseaux d'enseignement. Un budget sera prévu en modification budgétaire pour les activités de ce Conseil. Les élections auront lieu courant mai (les folders distribués aux enfants pour la pose des candidatures est présenté aux conseillers) et les heureux élus prêteront serment lors du Conseil Communal de septembre. Les petits conseillers se réuniront une fois par mois. Ils doivent ensuite relayer le contenu des débats vers leur école afin de favoriser les échanges.

En ce qui concerne la répartition des conseillers entre entité et hors entité, Monsieur BILLOUEZ précise qu'il faut distinguer les enfants issus d'une autre entité mais qui sont scolarisés à Antoing et ceux habitant notre entité mais scolarisés ailleurs. Permettre à tous de pouvoir poser leur candidature est une ouverture. A l'unanimité, le Conseil approuve ce règlement d'ordre intérieur.

Agent traitant : Mélanie Carboneille
Politique responsable : Claudy BILLOUEZ

7. Convention de volontariat – Proposition de modèle de convention à appliquer pour chaque cas

Le Directeur Général présente brièvement la proposition de convention de volontariat élaborée en concertation avec d'autres directeurs généraux. Cette proposition fait suite à une demande formulée par une personne en arrêt maladie désirant donner un peu de son temps (et avec l'accord du médecin conseil) dans les écoles pour faire essentiellement de la remédiation scolaire. D'autres cas de demandes de bénévolat pourraient se présenter à l'avenir d'où la proposition de convention pour pouvoir encadrer ce type d'engagement sachant que les personnes concernées seraient considérées comme membre du personnel à part entière.

Monsieur VINCENT trouve ce genre de convention intéressante pour les associations mais pas pour une commune. C'est la porte ouverte à des engagements pour « faire plaisir », du compagnonnage, d'autant que des émoluments sont prévus.

Le Directeur Général précise que les montants indiqués dans la convention sont ceux applicables à toute personne considérée dans la position d'un volontaire ou bénévole (les joueurs de foot amateurs par exemple). Dès que le montant plafond est dépassé, les émoluments (dans leur intégralité) sont soumis à l'impôt comme tout autre revenu. Il n'est par ailleurs pas prévu de défrayer systématiquement les personnes concernées que du contraire. Seules les indemnités de déplacement sont dues car il s'agit de frais réels comme précisé dans la loi relative aux droits des volontaires.

A la demande des groupes UCA et GO, les conseillers seront tenus informés des personnes éventuellement engagées dans ce cadre.

Par 13 voix pour et 6 voix contre (groupes UCA, GO et Monsieur COURTOIS), le Conseil Communal approuve cette proposition de convention de volontariat.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Bernard BAUWENS

8. Subsides aux sociétés

a) Octroi d'un subside à la société « l'Aile d'Acier »

Subsides à la société « L'Aile d'Acier » - Montant de 125 euros pour 2015 et montant de 125 euros pour 2016.

A l'unanimité, le Conseil approuve l'octroi de ce subside.

b) Octroi d'un subside à la société « les Bourleux du Français »

Subside à la société « Les Bourleux du Français » - Montant 125 euros – subside 2016.

A l'unanimité, le Conseil approuve l'octroi de ce subside

c) Octroi d'un subside à l'ASBL Inter Environnement Wallonie

Subsides à l'ASBL Inter Environnement Wallonie – Montant de 190 euros pour 2015 et montant de 190 euros pour 2016.

A la demande de Monsieur VIVIER, le Directeur général précise que l'Asbl Inter Environnement Wallonie est une grosse entité active dans de nombreux domaines liés à l'environnement. Elle est par ailleurs souvent consultée par la Région Wallonne pour donner son avis sur les projets de législation environnementale notamment.

Par 15 voix pour, 3 contre (groupe GO) et 1 abstention (Monsieur COURTOIS), le Conseil approuve l'octroi de ces subsides.

Agent traitant : Carine DUDANT

Politique responsable : Bernard BAUWENS

9. Aides en services

Octroi d'une aide en services à l'ASBL Miss & Mister Pays Blanc

L'élection de Miss & Mister Pays Blanc revient avec un nouveau Comité. Nous avons été sollicités pour l'occupation de la grande salle du Scaldis pour les castings et répétitions.

Le Conseil Communal est invité à marquer accord pour l'octroi d'une aide en service équivalant à 8.400 € (14 occupations X 600 €).

Un forfait de 150 € pour le chauffage et une caution de 100 € sont demandés à l'ASBL.

A l'unanimité, le Conseil approuve l'octroi de cette aide en services.

Agent traitant : Sonia KENNIS

Politique responsable : Bernard BAUWENS

10. Demande d'ajout de points supplémentaires à l'ordre du jour

a) Demande d'ajout d'un point par la Conseillère Communale Sabine MAHIEU – rue du Coucou – état de la voirie ;

Le Directeur Général répond aux questions posées par Madame MAHIEU (voir annexe 2). Madame Sabine MAHIEU précise que si son groupe demande une action en référé, c'est parce que la conciliation ne semble plus avancer. Le Président souligne que le danger a été signalé et que le Conseil sera tenu au courant de la suite y réservée. Monsieur VIVIER propose de profiter de la réunion du Comité d'Accompagnement le 10 mai prochain pour aborder le sujet lors des « divers ».

b) Demande d'ajout d'un point par le Conseiller Communal Samuël VINCENT – Service incendie d'Antoing ;

Après lecture de sa question, Monsieur VINCENT souligne qu'il s'attendait à avoir un document d'analyse risques très fouillé et compliqué. Il n'en est rien selon lui, à peine une cinquantaine de pages au contenu dérisoire.

Le Directeur Général s'étonne de cette remarque car au-delà de l'écrit et des chiffres, il y a une compréhension et une interprétation de ceux-ci à analyser et à réaliser. Il répond ensuite aux questions posées (voir annexe 3). Il ajoute que l'une des principales remarques est le non-respect de l'Arrêté Royal du 14 octobre 2013 puisque l'analyse de risques se base des statistiques de six mois alors que l'Arrêté est très clair à ce sujet puisqu'en son article 3, il stipule : « La zone utilise les statistiques des trois dernières années pour établir la description des inventaires visés aux annexes 1^{re}, 2 et 3. S'il n'y a pas de statistiques disponibles pour les trois dernières années, la période de référence peut être raccourcie à celle pour laquelle des statistiques sont disponibles, avec un minimum d'un an. » ;

Monsieur VINCENT demandant un vote sur la désignation d'un expert, le Président propose d'attendre d'avoir réponse aux questions posées par le Collège dans le courrier transmis ce jour au Président de la zone.

Monsieur VIVIER souligne que le chef de zone, Monsieur LOWAGIE, semble prendre beaucoup d'aisance. Un vote contre le budget de la zone en son temps aurait peut-être permis autre chose. En ce qui concerne l'analyse de risques, il tient à relever les points suivants :

- À la page 35 relative aux risques liés à la densité, la démonstration de l'utilité d'une nouvelle caserne à Mouscron semble plus que subjective;
- A la page 39, la commune de Brunehaut est totalement ignorée.

Monsieur VIVIER insiste sur le fait qu'il serait dommageable et non démocratique de réclamer 15 € par an supplémentaires aux antoiniens et aux brunehautois. Il faut défendre les intérêts communs des deux communes. Le Président signale que le montant réclamé pour le maintien d'Antoing selon la proposition du chef de zone correspond à peine à 1 % du budget de la zone. Une mutualisation semble non seulement logique mais aussi démocratique. Il ajoute que le chef de zone de Mons a tout récemment démissionné de son poste alors qu'il est l'un des initiateurs du nouvel Arrêté Royal. Cela présage-t-il des changements dans les jours et mois qui viennent? Les réactions au sein des divers conseils communaux sont quand même assez virulentes.

A la demande Monsieur VINCENT, un vote a finalement lieu et donne 6 voix pour (groupes GO et UCA et Monsieur COURTOIS) et 13 abstentions (groupe PS).

- c) Demande d'ajout d'un point par le Conseiller Communal Sabine MAHIEU – « Your Nature » - feuille de route ;

Le Président signale qu'il avait été annoncé lors du précédent Conseil que Monsieur VAN LAETHEM, Directeur Général du centre Your Nature viendrait présenter l'état d'avancement du projet au Conseil du mois de mai et que cela n'a pas changé. Il précise que les responsables du projet n'ont jamais demandé la suppression de l'élargissement du Grand Large. Une réunion à laquelle assistaient les deux clubs nautiques (PYC et TYC), le Centre ADEPS et le Bourgmestre a conclu à l'absence d'intérêt à faire cet investissement. La position du Ministre est aussi très claire à ce sujet : la compensation doit être effectuée et Your Nature le fera.

Monsieur VIVIER souligne que nous sommes déjà aux portes du mois de mai 2016 et qu'annoncé la réalisation complète des travaux (élargissement du plan d'eau, construction des cottages, construction de la piscine) pour une ouverture en juin 2017 en devient risible. Le Président rappelle que Monsieur VAN LAETHEM viendra s'expliquer le mois prochain et rappelle qu'un comité d'accompagnement a été fixé au 09 septembre prochain.

- d) Demande d'ajout d'un point par le Conseiller Communal Samuël VINCENT – « Triptyque Monts et Châteaux.

Le Directeur Général répond aux questions posées par Monsieur VINCENT (voir annexe 4). Ce dernier rétorque que les commerces ont eu moins de monde que d'habitude. Le Bourgmestre annonce que le Collège demandera une arrivée pour l'année prochaine ou au

moins un départ comme cette année. Cette organisation montre une belle image de notre commune. Monsieur DESMET ajoute qu'il est commerçant lui-même et ne partage pas l'avis de Monsieur VINCENT. Les commerçants sont contents de voir du monde même si les gens ne viennent pas nécessairement consommer chez eux. Ce sera peut-être lors d'un autre passage... Il faut parler d'Antoing pour que les gens y viennent. On ne doit pas parler en termes de rentabilité pour des organisations de ce type.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Bernard BAUWENS

11. Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 24 mars 2016 – Approbation

Madame Marie MAHIEU demande qu'il soit chaque fois précisé si c'est Madame Sabine MAHIEU ou elle-même qui intervient. Le Directeur Général en prend bonne note et modifiera le procès-verbal en ce sens.

Hormis cette remarque qui sera rencontrée, le Conseil, à l'unanimité, approuve le procès-verbal.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Bernard BAUWENS

12. Questions orales

Monsieur VINCENT demande si l'intercommunale IPALLE nous a déjà fait part d'un surcoût éventuel pour le ramassage des immondices suite à l'application de la taxe kilométrique. Il lui est répondu que non à ce jour.

Monsieur VIVIER signale que, le bon temps arrivant, il faudrait remettre en route les bonnes pratiques avec le SPW pour la propreté aux abords du Grand Large (ramassage des déchets et vidange des poubelles, entretien bancs, signalisation du parking, lutte contre les incivismes,...). Le Président abonde dans le même sens et prendra contact avec le SPW. Il ajoute que les services de police seront sensibilisés à la problématique de la circulation autour du plan d'eau.

Monsieur VIVIER désirant avoir des informations sur la réunion prévue ce 3 mai pour les éoliennes, le Directeur Général précise qu'il s'agit d'une réunion d'information préalable au dépôt d'un nouveau permis. Les permis octroyés à ce jour (7 éoliennes construites et 3 autorisées) seront probablement annulés par le Conseil d'Etat dans les prochains jours ou semaines. La société VENTIS a donc pris les devants pour lancer une nouvelle procédure.

Monsieur VIVIER signale que, lors d'une réunion de la CCATM, Monsieur VANCAUTER, Conseiller en mobilité, avait laissé entendre que son temps de travail consacré à l'aspect mobilité n'était que de 10 % pour 90 % aux travaux communaux ce qui lui semble peu pour cette fonction. Le Directeur Général souligne la difficulté de pouvoir mesurer en temps de travail la fonction liée à la mobilité. A ce jour, il n'y a en tous les cas pas de problème particulier à ce sujet et par ailleurs, il précise qu'il a lui-même suivi la formation de conseiller en mobilité et peut donc aider Monsieur VANCAUTER dans cette tâche.

La séance est levée à 21 h 50.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général,

Le Président,

P. DETOURNAY

B. BAUWENS